



Communes du Chenit, du Lieu et de l'Abbaye

Plan directeur de la mobilité active

Carte 8 - Intentions d'aménagements et infrastructures cyclables

Type d'aménagements / infrastructures*

- Désenchevêtrement / (partiellement) : Piste / bande cyclable
- Mixité : enchevêtrement avec le trafic motorisé (admissible à 30 ou 50km/h. et dans quelques cas à 80km/h.)
- Mixité : enchevêtrement La Suisse à pied et La Suisse à VTT

Réseau cyclable cantonal utilitaire

- Liaison cyclable cantonale structurante et complémentaire

Mesures (libellé)

M.X.XXX Mesure en priorité A

M.X.XXX Mesure en priorité B

M.X.XXX Mesure en priorité C

Autre

..... Séparation séquentielle d'aménagements / infrastructures

03.2026

Fond de plan : © swisstopo

Format : A2

Echelle : 1:30000

0 500 m



*selon les données TJM 2022 (à disposition et régime de circulation projeté (carte 6B))

